

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 7 octobre 2002*

*Messagerie*

## **Projet de loi** **ouvrant un crédit d'investissement de 498 800 F pour** **l'acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les** **services de l'office de la jeunesse**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global de 498 800 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les services de l'Office de la jeunesse en lien avec l'augmentation des charges que les services connaissent.

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2003 sous la rubrique 36.00.00.506.04. Il se décompose de la manière suivante:

- |                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| • Mobilier administratif         | 361 600 F |
| • Equipements audiovisuels       | 45 000 F  |
| • Matériel cuisine et cafétérias | 15 700 F  |
| • Equipement                     | 76 500 F  |

Total	<hr/> 498 800 F
-------	-----------------

**Art. 3 Financement et couverture des charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Cadre légal**

L'office de la jeunesse fonctionne conformément à la loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05). Il regroupe sous le contrôle de la direction générale (DGOJ) le service de santé de la jeunesse (SSJ), la clinique dentaire de la jeunesse (CDJ), le service médico-pédagogique (SMP), le service de protection de la jeunesse (PDJ), le service du tuteur général (STG), le service d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et le service des loisirs (SLJ).

### **2. Missions et activités**

L'office de la jeunesse a pour but de favoriser l'éducation des enfants et des adolescents. Il coordonne et encourage les efforts de la famille et des institutions publiques et privées. Il assure, par ses services, la protection de la santé physique et morale de la jeunesse (J 6 05, art. 1).

Les divers services de l'office interviennent dans tous les domaines en lien avec la jeunesse en fonction des compétences spécifiques des divers services (social, prévention, santé, protection, loisirs).

### **3. Le projet**

La dégradation de la situation économique durant les dix dernières années et l'évolution démographique durant la même période a vu le nombre de situations prises en charge par les services de l'office croître de manière très significative. Dans le même temps la situation de crise n'a pas permis d'adapter budgétairement les moyens des services à cette augmentation de charges.

Face à cette situation, la tension est de plus en plus palpable au sein des services de l'office qui se doivent de faire face à des situations toujours plus nombreuses et complexes.

Afin de remédier à cet état de fait l'office de la jeunesse a décidé de demander un effort important en termes de postes (83,40) qui pourraient s'échelonner entre 2003 (30,60 postes), 2004 (30,10 postes) et 2005 (22,70 postes). Cette demande ayant pour corollaire un besoin correspondant en

équipement pour les services, en particulier le mobilier nécessaire pour équiper les nouveaux postes, les équipements nécessaires au SMP pour une nouvelle institution (106 000 F) et un nouveau centre de consultation (73 400 F), des équipements audio-vidéo.

Ces biens constituant des actifs à amortir sur plusieurs années, nous avons considéré qu'il était judicieux de présenter ces besoins sous forme de projet de loi et non de les inclure dans les dépenses générales afin de répartir la charge financière sur la durée d'utilisation des biens concernés.

#### **4. Les besoins**

##### ***Service de santé de la jeunesse (60 000 F)***

Ce montant permet d'aménager les anciens locaux des objets trouvés nouvellement mis à disposition du service et d'équiper en mobilier les salles de conférence, 4 bureaux et divers meubles pour la réception (banque, table, chaises et armoires) pour un montant global de 60 000 F.

##### ***Clinique dentaire de la jeunesse (35 000 F)***

Ce montant comprend l'équipement complet d'un poste de travail pour un médecin dentiste chargé de la prévention (bureau, chaises et armoires pour 5000 F).

En outre, un montant de 30 000 F est prévu pour l'aménagement du cabinet d'orthodontie comprenant des travaux de démontage et de raccordement, du mobilier, d'armoires, d'armoires à modèles dentaires, l'aménagement du bureau des médecins en salle polyvalente et de divers petits travaux.

##### ***Service médico-pédagogique (259 400 F)***

Ce montant comprend l'équipement d'une nouvelle institution pour 106 000 F, dont 15 700 F d'équipement pour cuisine et cafétérias (voir annexe 1), d'un nouveau centre de consultation pour 73 000 F (voir annexe 2), le mobilier pour 5 cliniciens dans les consultations de secteur et le remplacement du matériel vidéo du studio d'enregistrement devenu obsolète et dont l'entretien ne peut plus être assuré.

***Service de protection de la jeunesse (84 000 F)***

L'investissement prévu concerne le mobilier pour les nouveaux postes de travail, soit pour 28 postes.

***Service du tuteur général (27 000 F)***

L'investissement représente l'achat de mobilier pour 9 postes de travail.

***Service cantonal d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires (28 400 F)***

L'investissement porte sur le mobilier de bureau pour les nouveaux postes de gestionnaires et de secrétariat, soit un total de 28 400 F.

***Service des loisirs de la jeunesse (5 000 F)***

L'investissement concerne l'achat d'un appareil de projection (beamer) permettant de faire des présentations avec les PC dans le cadre des activités du service et de Jeunesse et sport.

**5. Conclusion**

Le crédit demandé vise à équiper les services en fonction des nouveaux besoins de ceux-ci tant en termes de mobilier que d'équipement. Enfin l'octroi de ce crédit permettra d'activer les biens d'équipement et d'amortir la charge financière sur leur durée de vie.

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir approuver le présent projet de loi.

*Annexes:*

*Tableau d'évaluation des charges financières moyennes*

*Tableau d'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière*

## EVALUATION DES CHARGES FINANCIÈRES MOYENNES (amortissement et intérêts)

## Acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les services de l'Office de la jeunesse

Catégories d'investissement	TOTAL									
	Etude non suivie de réalisation	Informatique (équipement, logiciel et progiciel)	Véhicule, machine et matériel (selon liste)	Mobilier	Camion, véhicule spécial, installation fixe (selon liste)	Intallation fixe (selon liste)	Infrastructure spécifique et installation fixe (selon liste)	Bâtiment administratif et génie civil	TOTAL	
	compris études y relatives	compris études y relatives	compris études y relatives	compris études y relatives	compris études y relatives	compris études y relatives	compris études y relatives	compris études y relatives	compris études y relatives	compris études y relatives
Durée d'utilisation moyenne	1	4	5	8	10	20	30	50		
aux d'amortissement sur le crédit	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.3%	2.0%		

## I. Dépense nouvelle d'investissement

Credit brut proposé	137200	361900	498800
- recettes d'investissement			0
<b>Credit net proposé</b>	<b>0</b>	<b>137200</b>	<b>498800</b>

## II. Charges financières annuelles moyennes

Amortissement linéaire	0	0	27440	45200	0	0	0	0	0	72640
intérêts passifs moyens	0	0	2916	7684	0	0	0	0	0	10600
<b>Total des charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30356</b>	<b>52884</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83240</b>

## III. Remarques

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)  
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement  
**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE LA DÉPENSE NOUVELLE  
 ET DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE**

**Acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les services de l'Office de la jeunesse**

**I. Revenus annuels moyens**

Recettes propres	0	
(augmentation ou création de nouvelles recettes)		
Economies prévues	0	
(réduction ou suppression de dépenses existantes)		
<hr/>		
<b>TOTAL des revenus</b>	<b>0</b>	

**II. Charges annuelles moyennes**

Total général des charges financières moyennes	83'240	
(report tableau)		
Charges en personnel	0	
(postes supplémentaires)		
Dépenses générales		
Coûts induits découlant des postes de travail supplémentaires	0	
(mobilier, matériel, locaux, énergie, etc.)		
Coûts induits découlant des nouveaux bâtiments et ouvrages	0	
(conciergerie, entretien, énergie, etc.)		
Autres charges	0	
{préciser la nature : _____}		
Octroi de subvention ou de prestations	0	
(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)		
<hr/>		
<b>TOTAL des charges</b>	<b>83'240</b>	

**III. Couverture du projet**

(Total des charges - total des revenus)

Excédent de couverture		
Insuffisance de couverture		83'240

**IV. Taux de couverture en pourcent**

(Revenus / charges)

Pourcentage		0.00%
-------------	--	-------

**V. Remarques**

Date : 4 septembre 2002

## INVESTISSEMENT MOBILIER, MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR UNE INSTITUTION

S.M.P.				Matériel de base pour l'ouverture de 2 unités de 12 enfants				
Local	Matériel	Nombre	Prix unitaire	Equipement	TOTAL	Mobilier	TOTAL	
Cuisine	Cuisinière	1	1'300	1'300				
	Table de cuisson	1	640	640				
	Lave-vaisselle	1	4'800	4'800				
	Régénérateur	1	1'200	1'200				
	Hotte d'aspiration	1	400	400				
	Congélateur	1	500	500				
	Four micro-ondes	1	500	500				
	Four à réfrigérateur	1	3'800	3'800				
	Table inox	1	550	550				
	Matériel de cuisine				2'000	15'900		
	L'hypothèse retenue étant celle de livraison des repas et de conservation et réchauffement des repas sur place.							
	l'équipement de la cuisine a été adapté à cette solution.							
Salles à manger	Table Norden	5	350			1'750		
	Chaise Jussi	30	45			1'350		
	Chariot de service	2	750			1'500		
	Vaisselle	40	70	2'800				
	Matériel divers				1'000	3'300		4'900
	Elle est prévue pour environ 30 personnes: 24 enfants et 6 adultes.							
Salle polyvalente	Table poly jaune	3	570			1'710		
	Chaise	16	140			2'240		
	Armoire lista 2m x 1m	1	550			550		
	Armoire rideau latéral	1	750			750		
	Mat psycho-motricité			2'000				
	TV + vidéo	1	2'000	2'000				
	Meuble TV	1	1'350	1'350				
	Banc psy-mot	4	230			920	8'170	
	Salle destinée aux travaux de groupe ou enfants et adultes sont susceptibles de se réunir. C'est aussi une salle utilisée par les psychomotriciens qui ont besoin d'espace pour leurs travaux.							
	Matériel nécessaire pour les 24 élèves prévus par institution				1'000	1'000		22'080
Classes	Bureau enseignant	2	1'900			3'800		
	Pupitre élève	24	485			11'640		
	Fauteuil	2	650			1'300		
	Chaise	24	130			3'120		
	Banc (psy-mot)	6	230			1'380		
	Chaise	6	140			840		
	Matériel divers				1'000	1'000		22'080
Matériel nécessaire pour les 24 élèves prévus par institution								
Bureaux admin.	Table polyvalente bleue	2	570			1'140		
	Chaise	6	140			840		
	Armoire lista 2m x 1m	2	550			1'100		
	Armoire rideau latéral	2	750			1'500		
	Fauteuil	2	650			1'300		
	Matériel de bureau				1'000	1'000		5'880
	Chaque institution a 2 responsables: un responsable pédagogique et un responsable thérapeutique. une partie de leur cahier des charges contient des travaux administratifs. De plus il doit disposer d'un espace pour recevoir les parents.							
Bureau thérapeute	Table polyvalente bleue	1	570			570		
	Chaise	3	140			420		
	Armoire lista 2m x 1m	1	550			550		
	Armoire rideau latéral	1	750			750		
	Fauteuil	1	650			650		
	Matériel de bureau				500	500		2'940
	Bureau partagé par les différents thérapeutes à temps partiel (psychologues, logopédistes)							
Salles act. créatives 1	Table carrée 1m x 1m	4	485			1'940		
	Tabouret	12	120			1'440		
	Meuble Ergo 4 trois	2	1'000			2'000		
	Armoire rideau latéral	2	750			1'500		
	Chaise visiteurs	4	130			520		
	Matériel pédagogique				2'000	2'000		7'400
	Salle de travail pour les enfants qui peut être utilisée pour le dessin ou pour les activités manuelles.							
Salles act. créatives 2	Matelas	12	150			1'800		
	Gros coussin	12	100			1'200		
	Chauffeuse	8	100			800		
	Casier à roulettes	2	220				440	
	Table octogonale	2	570				1'140	
	Chaise	12	130				1'560	
	Meuble rangement	2	2'065				4'130	
	Etagère double face	2	325				650	
	Matériel pédagogique				2'000	5'900		7'920
	Salle de repos pour les enfants qui peut également être utilisée comme salle d'activité physique suivant les heures							
Sanitaires	Meuble	3	250				750	
	Pharmacie	1	100				100	
	Lave linge	1	900				900	
	Seche linge	1	700				700	
	Lave linge et seche linge nécessaires en cas de petits accidents.							1'700
Jardin	Table bois et bancs	4	1'000				4'000	
	Jeux divers				3'000	3'000		4'000
	Divers et imprévus				4'420	4'420		
<b>Total par nature</b>					<b>44'280</b>		<b>61'740</b>	
<b>Total général</b>							<b>105'000</b>	

## INVESTISSEMENT MOBILIER, MATERIEL ET INFORMATIQUE CONSULTATION

S.M.P.									
Local	Matériel	Nombre	Prix unitaire		Equipement	TOTAL	Mobilier	TOTAL	
Salle psychomotricité	Chaise	2	300				600		
	Armoire lista 2m x 1m	1	550				550		
	Banc psy-mot	1	230				230		
	Bureau 1 corps	1	1050				1050		
	Fauteuil	1	650				650		
	Mat psycho-motricité								
	Rideaux				2'000				
<i>Salle destinée à accueillir un enfants pour le travail thérapeutique et les parents pour les synthèses</i>					500	2'300		3'080	
Salle trait de groupe	Armoire rideau latéral	1	750				750		
	Tapis bordé	1	1050				1050		
	Chaise adulte	4	140				560		
	Chaise enfant	8	125				1000		
	Table enfant	3	350				1050		
	Lampadaire halogène	1	300						
	Rideaux				300				
	<i>Compte tenu des difficultés à traiter chaque enfant individuellement, ces salles permettent un travail regroupant plusieurs patients</i>					500	800		4'350
	Bureau chef d'équipe	Bureau 2-corps	1	1900				1900	
		Fauteuil	1	650				650	
Chaise		4	300				1200		
Table enfant		1	350				350		
Chaise enfant		2	130				260		
Armoire lista 2m x 1m		1	550				550		
Armoire rideau latéral		1	750				750		
Meuble ordinateur		1	500				500		
Lampadaire halogène		1	300						
Lampe de bureau		1	300		300				
Table téléphone		1	250		300			250	
Rideaux					500				
<i>Matériel pédagogique</i>					500	1'900		6'410	
<i>Le chef d'équipe a un rôle à la fois d'organisateur et de thérapeute. Il doit donc disposer d'un équipement administratif et d'un équipement pédagogique lui permettant de recevoir parents et enfants</i>									
Bureaux médecin	Bureau 2 corps	1	1050				1050		
	Fauteuil	1	650				650		
	Chaises	4	300				1200		
	Armoire lista 2m x 1m	1	550				550		
	Armoire rideau latéral	1	750				750		
	Meuble ordinateur	1	500				500		
	Lampadaire halogène	1	300		300				
	Lampe de bureau	1	300		300				
	Rideaux	1	300		500				
	<i>Matériel de travail</i>					500	1'900		4'700
	<i>Matériel nécessaire pour accueillir parents et enfants.</i>								
	Bureaux psychologues	Bureau 1 corps	3	1050				3'150	
		Fauteuil	3	650				1'950	
Chaise		12	300				3600		
Armoire lista 2m x 1m		3	550				1'650		
Armoire rideau latéral		3	750				2'250		
Meuble ordinateur		3	500				1'500		
Lampadaire halogène		3	300		900				
Lampe de bureau		3	300		900				
Meuble ordinateur		3	500				1'500		
Rideaux					500				
<i>Matériel de travail</i>					1'500	3'900		18'600	
<i>Matériel nécessaire pour accueillir parents et enfants.</i>									
Bureaux logopédistes		Bureau 1 corps	1	1050				1050	
	Fauteuil	1	650				650		
	Chaise	3	300				900		
	Armoire lista 2m x 1m	1	550				550		
	Armoire rideau latéral	1	750				750		
	Meuble ordinateur	1	500				500		
	Lampadaire halogène	1	300		300				
	Lampe de bureau	1	300		300				
	Meuble ordinateur	1	500				500		
	Rideaux				500				
	<i>Matériel de travail</i>					500	1'800		4'300
	<i>Matériel nécessaire pour accueillir parents et enfants.</i>								
	Bureaux secrétaire	Bureau 2-corps	1	1900				1900	
Fauteuil		1	650				650		
Chaise		2	300				600		
Armoire lista 2m x 1m		2	550				1'100		
Armoire rideau latéral		1	750				750		
Meuble ordinateur		1	500				500		
Lampadaire halogène		1	300		300				
Lampe de bureau		1	300		300				
Table photocopieur		1	450				450		
Meuble Erga 4 troirs		2	900				1'800		
Rideaux					500				
<i>Matériel de bureau</i>					1'500	2'100		7'750	
<i>Le bureau de la secrétaire est le seul bureau purement administratif. Il doit donc permettre des espaces de classement et les outils nécessaires au fonctionnement de l'équipe (photocopieur, fax, ...)</i>									
Salle de réunion	Table 200 x 100	2	1000				2000		
	Chaise	10	300				3000		
	Armoire rideau latéral	1	750				750		
	Lampadaire halogène	1	300		300				
	Rideaux				500				
	<i>Matériel de bureau</i>					500	1'300		5'750
	<i>Chaque semaine, une synthèse regroupant l'ensemble des thérapeutes est effectuée.</i>								
Cafétéria	Table	1	400				400		
	Chaise	4	140				560		
	Lampadaire halogène	1	300		300	300		960	
Salle d'attente	Chaise	5	300				1500		
	Table basse	4	100				400		
	Tapis bordé	1	1000		1000				
	Lampadaire halogène	1	300		300				
	Rideaux				500				
	<i>Jeux</i>					500	2'300		1'900
	<i>Divers et imprévus</i>					90	90		
<b>Total par nature</b>						<b>17'980</b>		<b>55'410</b>	
<b>Total général</b>								<b>73'400</b>	



Département des finances  
Cellule d'expertise financière

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement     boucllement  
 investissement     Autre

Grands travaux - n° 36.00.00.506.04

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 498 800 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les services de l'Office de la jeunesse.

### 2. Evaluation

Le coût moyen annuel du projet se décompose comme suit :

Revenus propres	-
Economies prévues	-
<b>Total revenus</b>	-
Charges financières annuelles moyennes	83'240
Charges en personnel	-
Dépenses générales	-
Octroi de subvention ou prestations	-
<b>Total charges</b>	83'240

### 3. Financement

Aucune subvention fédérale n'est prévue.

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003.

Ce projet de loi devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2003.

### 4. Remarques

Ce projet de loi regroupe des dépenses d'investissement de plusieurs services différents.

Eve Vaissade

Alain Decosterd

Genève, le 19 septembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs datés du 4 septembre 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 25.9.2002

Signature du responsable financier :